

Septembre 2008

Québec, le 26 novembre 2008

Monsieur Serge Brasset
Directeur général
Collège Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3M6

Objet : Suivi apporté à l'opération d'évaluation de la composante de la formation générale

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 4 septembre 2008, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures prises par le Collège Édouard-Montpetit pour faire suite à l'évaluation de la composante de la formation générale.

Dans son rapport publié en avril 1999, la Commission concluait que la composante de formation générale des programmes d'études du Collège Édouard-Montpetit présentait des aspects intéressants, mais qu'elle comportait certains problèmes qui atténuent la qualité de sa mise en œuvre. Deux recommandations avaient été adressées au Collège.

D'abord, le Collège devait s'assurer de l'adaptation des cours de formation générale propre, particulièrement en *Français* et en *Philosophie*. Le Collège fait part à la Commission d'une expérimentation ayant cours dans le programme de *Techniques d'éducation à l'enfance* qui implique la composition de groupes homogènes pour la formation générale propre. Il soulève toutefois la difficulté à étendre ce projet à l'ensemble des programmes du Collège. La Commission souhaite rappeler au Collège que plusieurs voies sont possibles pour adapter la formation générale propre aux programmes et aux secteurs de formation, et ainsi répondre aux prescriptions du RREC à cet égard. Considérant que le Collège ne répond toujours pas aux exigences du RREC,

la Commission recommande au Collège d'évaluer le degré d'adaptation au programme ou au secteur de formation des cours de formation générale propre en Français et en Philosophie, et de prendre les moyens appropriés pour que ces cours soient conformes aux exigences du RREC.

À cet effet, la Commission s'attend à ce que le Collège procède à l'évaluation des plans de cours de français et de philosophie de formation générale propre très prochainement. La Commission souhaite que le Collège lui transmette les constats de son analyse accompagnés des correctifs apportés au plus tard en juin 2009.

Le Collège devait également appliquer rigoureusement sa PIEA afin de s'assurer que l'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte des objectifs et standards pour chacun des cours, et de préciser les critères de correction afin de garantir l'équité des évaluations. Le Collège a élaboré une grille d'évaluation des plans de cours pour qu'ils soient conformes à sa PIEA. Il informe la Commission qu'il donnera suite à cette recommandation dans le cadre de l'opération d'évaluation de l'application de la PIEA.

La Commission prend acte des actions entreprises par le Collège qui ne répondent toutefois pas complètement aux attentes formulées. Elle a d'ailleurs formulé une recommandation au Collège qui devra donner les suites appropriées en juin 2009.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M^{me} Denise Trudeau, directrice des études